



PREINSCRIPTIONS ANCIENS ADHERENTS SAISON 2025 - 2026

- Place réservée dans le cours de votre choix ;
- Pas de file d'attente le jour de l'inscription ;
- Encaissement différé du solde de la cotisation jusqu'à la Toussaint (sauf si vous réglez la totalité à la préinscription en un seul chèque)

Pour cela :

- Remplir une fiche d'inscription avant la reprise (sélection par ordre d'arrivée en cas de surnombre) ;
- Faire un chèque de **100 €** à l'ordre du Judo club de Sceaux à remettre avec la fiche d'inscription et **un autre du solde de la cotisation** . **Ce chèque de 100 € ne sera en aucun cas remboursé, quel que soit le motif du désistement. Le chèque du solde ne sera encaissé que fin octobre ou remboursé en cas d'annulation de la préinscription.**
- **Apporter un certificat médical avant le 1^{er} cours** (non contre-indication à la pratique du judo en compétition. Gardez-en un double) **ou une attestation de questionnaire sport pour les jeunes.**
- **Licence fédérale : Attention ! changement.**
Vous devez vous licencier par vous-même ; pour cela : aller sur le site de la FFJudo / licence en ligne/ saison 2025-2026/ j'ai déjà été licencié(e)/ rentrer votre numéro de licence :
F (fille) ou M (garçon) suivi de votre date de naissance au format jj/mm/aaaa puis les 5 premières lettres de votre nom de famille (si votre nom comporte moins de 5 lettres, ajouter à la fin *) et pour terminer 01 ou 02 (vérifier ce qui fonctionne)/ Ne pas refuser l'assurance/
Vous ne devez rien payer à la FFJDA.
Si vous ne réussissez pas à vous licencier merci de nous envoyer un mail : judoclubdesceaux@gmail.com nous ferons le nécessaire.
- **Seul un dossier complet vous permettra de commencer les cours la semaine du 15 septembre. Dossier à envoyer à Mme S. Boesch 12 A2 rue André Theuriet 92340 Bourg la Reine.**

Vous pourrez aussi vous inscrire directement :

- Fête des Associations dont la date sera communiquée ultérieurement par la Mairie.
- Vous devrez alors venir muni de votre cotisation complète et de votre certificat médical.

La présence d'une personne ayant autorité parentale (pour les mineurs) est obligatoire pour la signature des documents officiels.

Le Président ,
Fabrice Ducomte

Siège social : 25 Ter, Avenue des Quatre Chemins - 92330 SCEAUX

Tel : 01 46 61 60 70 GSM : 06 73 51 60 54

DOJOS : Gymnase du Centre, 29 rue des Imbergères - 92330 SCEAUX

Dojo des Clos Saint Marcel 20, rue des Clos Saint Marcel-92330 SCEAUX